

Division des Personnels
des Ecoles

Dossier suivi par :
Elisabeth Farret

Téléphone
05 67 76 58 14
Fax
05 67 76 57 54
courriel

elisabeth.farret@ac-toulouse.fr

3 rue Général Giraud
81013 ALBI Cédex 09

Albi, le 01/06/2010

L'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux de
L'Éducation Nationale du Tarn
à
Mesdames, Messieurs,
Les instituteurs et institutrices
S/c
Mesdames, Messieurs,
Les Inspecteurs de l'Éducation Nationale

Objet : 1^{er} concours interne de recrutement de Professeurs des Ecoles de l'Enseignement Public-Session 2011

Référence : Arrêté du 5 mai 2010 (J.O N°121 du 28 mai 2010).

Je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des modalités relatives aux conditions de participation au 1^{er} concours interne de professeur des écoles, session 2011.

I -Conditions générales d'inscription.

Peuvent faire acte de candidature les instituteurs et institutrices de l'enseignement public justifiant au 1^{er} septembre 2010 de trois années de services effectifs.

Les candidats doivent s'inscrire auprès de l'Inspection Académique du département au titre duquel ils désirent concourir.

Les candidats ne peuvent concourir qu'au titre d'un seul département par session (le concours ayant lieu à une date nationale unique).

II – Dates d'inscription dans le département du Tarn.

- Ouverture des registres d'inscription : **mardi 1^{er} juin 2010-12h**
- Clôture des registres d'inscription : **Mardi 13 juillet 2010-17h**

➤ Les inscriptions se feront uniquement par internet sur le site suivant

<http://www.education.gouv.fr/siac1>

En cas d'impossibilité de s'inscrire par internet, les candidats pourront faire une demande de dossier imprimé selon le modèle figurant en annexe. Ce courrier devra être adressé au plus tard le mardi 13 juillet 2010 avant minuit (le cachet de la poste faisant foi), en recommandé simple à l'Inspection Académique –Mme Elisabeth Farret. Le dossier complété devra alors être retourné par voie postale et en recommandé simple à la même adresse au plus tard le mardi 20 juillet 2010 avant minuit, cachet de la poste faisant foi.

III- Date des épreuves.

La date de l'épreuve d'admissibilité est fixée au **mercredi 6 avril 2011**.

Pour le contenu des épreuves, veuillez vous référer à la note de service N° 93-079 du 19 janvier 1993 publiée au BOEN N°5 du 04 février 1993.


Michel AZEMA